



VILLE DE SHANNON
Procès-verbal
Séance ordinaire
du conseil municipal
Lundi 4 juin 2018, à 19 h 30
À Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Alain Michaud (siège 2), M. Normand Légaré (siège 3), M. Saül Branco (siège 4) et de Mme Sophie Perreault (siège 6).

En l'absence de Mme Sarah Perreault (siège 5).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Mike-James Noonan.

En présence du directeur général et trésorier, Gaétan Bussières, du directeur général adjoint et greffier, Me Sylvain Déry et de l'adjointe à la direction générale, Mme Diane Brulé.

1 MOT DU MAIRE

M. le maire, Mike-James Noonan, souhaite la bienvenue.

2 OUVERTURE DE LA SEANCE ORDINAIRE

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») qui prévoient que le Conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois. Il établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Le greffier donne un avis public du contenu du calendrier. Il donne également un tel avis à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier.

253-06-18

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les élus ont pris connaissance des points à l'ordre du jour et ont eu l'occasion d'en discuter préalablement lors d'un plénier ;

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

1) D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1 MOT DU MAIRE
- 2 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
- 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS
- 4.1 Séance ordinaire du 7 mai 2018
- 5 TRÉSORERIE
- 5.1 Présentation – Faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2017
- 5.2 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du 1^{er} au 25 mai 2018

- 5.3 Dépôt et autorisation de paiement du compte de l'entreprise Mike Denis inc. apparaissant sur le bordereau daté le 25 mai 2018
- 6 AVIS DE MOTION
- 6.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à retirer le « X » des grilles de spécifications C-36, C-90, H-95, H-96, H-97, H-99, H-102 et H-103 de la classe H-5 « Multifamiliale II »
- 7 DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENT
- 7.1 Projet de Règlement numéro 591-18 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2018, abrogeant et remplaçant le Règlement 590-18
- 7.2 Projet de Règlement numéro 592-18 sur le stationnement, abrogeant et remplaçant le Règlement 573-17
- 8 ADOPTION DE RÈGLEMENTS
- 9 ADMINISTRATION
- 9.1 Autorisation de renouvellement du contrat d'assurances collectives de la Ville avec AGA Assurances collectives ;
- 9.2 Mandat de services professionnels à Me Jean-François Dolbec – Préjudice et divulgation d'informations confidentielles
- 9.3 Mandat au directeur général adjoint et greffier – Code de déontologie
- 9.4 Dépôt d'une plainte de harcèlement psychologique - Mandat externe
- 9.5 Autorisation de disposer de la génératrice du Service des travaux publics – Pièces d'autos de Shannon enr.
- 10 GESTION CONTRACTUELLE
- 10.1 Autorisation d'un appel d'offres sur invitation - Poste de suppression Donaldson
- 10.2 Autorisation d'un appel d'offres sur invitation – Acquisition d'un module de jeux pour le parc de la rue Galway
- 10.3 Octroi d'un contrat à l'entreprise STRATGIK Stratèges Événementiels – Programmation estivale 2018
- 10.4 Autorisation de procéder à la vente de divers biens de la Ville par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)
- 11 URBANISME
- 11.1 Dépôt – Rapports des permis et certificats du 1^{er} au 30 mai 2018
- 11.2 Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux d'avril 2018
- 11.3 Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme – 24 mai 2018
- 11.4 Officialisation de la rue Gagné – Commission de toponymie
- 11.5 Autorisation conditionnelle d'ouverture de la rue Gagné - Développement du lot 4 367 636 situé, au 207, chemin de Dublin, zone H-30 et acceptation en principe
- 11.6 Vente du terrain, 5, rue Saint-Patrick – Acceptation de l'offre d'achat
- 11.7 Propriété sise au 433, chemin de Dublin, lot 4 366 981 – Approbation du « Rapport d'évaluation abrégé – Lot 4 366 981 Ptie » et signature d'un acte d'acquisition
- 11.8 Désignation de M. Marc-Étienne Tremblay-Demers à titre de Responsable de la gestion des cours d'eau sur le territoire de la Ville
- 11.9 Désignation de M. Steeve Arbour – Comité technique du projet de parc linéaire dans le corridor riverain de la rivière Jacques-Cartier
- 11.10 Désignation de représentants de la Ville pour la base de données du Conseil des métiers d'art du Québec
- 11.11 Désignation d'un fonctionnaire responsable de l'administration du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2016-74 et ses amendements de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)
- 11.12 Appellation du nouveau pont - Pont des Irlandais
- 12 LOISIRS, COMMUNICATIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 12.1 Reconnaissance - Chevaliers de Colomb du Québec (Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier)
- 13 GREFFE
- 13.1 Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information pour le mois de mai 2018
- 13.2 Dépôt – Liste des Avis de motion en traitement
- 13.3 Gestion contractuelle - MRC de la Jacques-Cartier
- 14 TRAVAUX PUBLICS
- 15 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 15.1 Ajout d'un panneau de signalisation routière « Arrêt » au coin du bouclage chemin de Gosford et chemin de Gosford
- 15.2 Ajout d'un panneau de signalisation routière « Arrêt » au coin de la rue O'Hearn et de la rue Hodgson
- 16 RESSOURCES HUMAINES
- 16.1 Fin d'emploi – Employé no 30

- 16.2 Nomination de M. Jérémie Grenier pour le poste de surveillant - préposé aux locations pour le Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, poste à temps partiel
- 16.3 Nomination de M. Christophe Michel pour le poste de surveillant - préposé aux locations pour le Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, poste à temps partiel
- 16.4 Nomination de M. Ludovick Lemieux, pompier pour le poste de lieutenant des pompiers premiers-répondants par intérim
- 16.5 Nomination de M. Christian Sévigny, lieutenant, pour le poste de capitaine des pompiers premiers-répondants par intérim
- 16.6 Banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant – M. David Gaudy
- 16.7 Banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant – M. Mickaël Bouteloup Levesque
- 17 CORRESPONDANCE
- 17.1 Dépôt – Liste de la principale correspondance – Mai 2018
- 18 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS
- 19 DIVERS
- 20 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 21 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

4 ADOPTION DES PROCES-VERBAUX ANTERIEURS

254-06-18 **4.1 Séance ordinaire du 7 mai 2018**

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 7 mai 2018, conformément au calendrier des séances ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications, le cas échéant, préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 7 mai 2018 tel que rédigé et modifié, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

5 TRESORERIE

255-06-18 **5.1 Présentation – Faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2017**

Conformément à l'article 176.2.2. de la LCV, le monsieur le Maire présente les faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 de la Ville.

Document déposé : 255-06-18

5.2 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du 1^{er} au 25 mai 2018

256-06-18

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions, de consulter la documentation afférente et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté le 25 mai 2018 au montant total de 864 884,33 \$ avec les modifications suivantes :
 - Soustraction du montant de 8 037,12 \$ (additionné des taxes) au total de la facture 15236 de l'entreprise NASCO inc. pour des services non octroyés ;
 - Exclusion des factures de l'entreprise Mike Denis inc. au montant total de 13 748,51 \$, adoptées séparément ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 256-06-18

257-06-18

5.3 Dépôt et autorisation de paiement du compte de l'entreprise Mike Denis inc. apparaissant sur le bordereau daté le 25 mai 2018

Mme la conseillère Sophie Perreault manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

Considérant l'article 304 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions, de consulter la documentation afférente et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De payer les factures de l'entreprise Mike-Denis inc. apparaissant sur le bordereau daté le 25 mai 2018 au montant total de 13 748,51 \$;

- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 256-06-18

6 AVIS DE MOTION

258-06-18

6.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à retirer le « X » des grilles de spécifications C-36, C-90, H-95, H-96, H-97, H-99, H-102 et H-103 de la classe H-5 « Multifamiliale II »

Considérant que la Ville est dans un processus de concordance au schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier et de révision du plan et des règlements d'urbanisme ;

Considérant l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Considérant que le délai de 60 jours de l'avis de motion précédant se terminait le 3 juin 2018 ;

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à retirer le « X » des grilles de spécifications C-36, C-90, H-95, H-96, H-97, H-99, H-102 et H-103 de la classe H-5 « Multifamiliale II » ;

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

7 DEPOT DES PROJETS DE REGLEMENT

259-06-18

7.1 Projet de Règlement numéro 591-18 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2018, abrogeant et remplaçant le Règlement 590-18

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 7 mai 2018 ;

Conformément à la loi, M. le maire dépose le projet de Règlement numéro 591-18 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2018, abrogeant et remplaçant le Règlement 590-18. Il mentionne, séance tenante, l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance ;

Conformément à l'article 356 LCV, ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance. Il a également été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Document déposé : 259-06-18

260-06-18

7.2 Projet de Règlement numéro 592-18 sur le stationnement, abrogeant et remplaçant le Règlement 573-17

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 5 février 2018 ;

Conformément à la loi, M. le maire dépose le projet de Règlement numéro 592-18 sur le stationnement, abrogeant et remplaçant le Règlement 573-17. Il mentionne, séance tenante, l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance ;

Conformément à l'article 356 LCV, ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance. Il a également été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Document déposé : 260-06-18

8 ADOPTION DE REGLEMENTS

Aucun élément traité ce mois-ci.

9 ADMINISTRATION

261-06-18 **9.1 Autorisation de renouvellement du contrat d'assurances collectives de la Ville avec AGA Assurances collectives**

Considérant les propositions émises par AGA Assurances collectives pour répondre aux besoins de la Ville ;

Considérant la recommandation du Directeur général et trésorier ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurances collectives (police 11337A-001) de la Ville avec la Financière Manuvie par l'entremise d'AGA Assurances collectives pour la période débutant le 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

262-06-18 **9.2 Mandat de services professionnels à Me Jean-François Dolbec – Préjudice et divulgation d'informations confidentielles**

Considérant l'affichage d'un message sur un réseau social par un ex-conseiller municipal visant une conseillère en poste présentement ;

Considérant que ce message porte atteinte à la réputation de la conseillère ;

Considérant que ce message comporte des informations de nature confidentielle ;

Considérant que la nécessité de rétablir les faits et propos non fondés ;

Considérant notamment la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et le *Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale* ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat de services professionnels en droit à Me Jean-François Dolbec du cabinet Bouchard Dolbec Avocats pour la représentation et la défense de la Ville et ses administrateurs dans ce dossier ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

263-06-18

9.3 Mandat au directeur général adjoint et greffier – Code de déontologie

Considérant notamment la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et le *Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale* ;

Considérant les règles qui guident la conduite des membres d'un conseil municipal pendant et après la fin de leur mandat ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le directeur général adjoint et greffier à faire un rappel à tous les ex-élus du mandat précédant, sur le respect de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et le *Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale*, et ce, pendant et après la fin d'un mandat à titre de membre au conseil municipal ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

264-06-18

9.4 Dépôt d'une plainte de harcèlement psychologique - Mandat externe

**ABROGÉE
315-07-18**

Considérant le dépôt d'une plainte par un fonctionnaire visant un membre du conseil municipal, reçue par la direction générale ;

Considérant que tout salarié a droit à un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique ;

Considérant l'article 13 du *Règlement établissant la politique contre le harcèlement au travail* 548-16 précisant la responsabilité de la direction générale et du conseil municipal dans le processus de gestion de ce type de plainte ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De mandater la direction générale, conformément au *Règlement établissant la politique contre le harcèlement au travail*, pour l'octroi d'un contrat de gré à gré à un consultant externe pour procéder à une enquête et soumettre des recommandations confidentielles au conseil municipal afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour corriger la situation ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

265-06-18

9.5 Autorisation de disposer de la génératrice du Service des travaux publics – Pièces d'autos de Shannon enr.

Considérant la nécessité de disposer d'une génératrice au Service des travaux publics ;

Considérant les coûts associés à la disposition de ce type d'équipement ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De céder sans frais la génératrice à l'entreprise Pièces d'autos de Shannon enr. pour en disposer ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

10 GESTION CONTRACTUELLE

266-06-18

10.1 Autorisation d'un appel d'offres sur invitation - Poste de surpression Donaldson

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant la nécessité de procéder à des modifications de la tuyauterie pour le fonctionnement sécuritaire en mode automatique du poste de surpression Donaldson ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de modification de la tuyauterie du poste de surpression Donaldson ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

267-06-18

10.2 Autorisation d'un appel d'offres sur invitation – Acquisition d'un module de jeux pour le parc de la rue Galway

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant l'aménagement du parc de la rue Galway pour l'installation d'un module de jeux ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un module de jeux pour le parc de la rue Galway ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

268-06-18

10.3 Octroi d'un contrat à l'entreprise STRATGIK Stratèges Événementiels – Programmation estivale 2018

Considérant quatre entreprises invitées à présenter une soumission correspondant au devis « Programmation estivale 2018 » pour des services complémentaires à l'organisation d'événements estivaux par Ville ;

Considérant les trois soumissions suivantes reçues :

Entreprise	Prix (Taxes non incluses)
La Firme	8 225 \$
Les Productions Audace	-
STRATGIK Stratèges Événementiels	8 043 \$
Tribune Événements	53 351,64 \$

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise STRATGIK Stratèges Événementiels pour des services complémentaires à l'organisation d'événements estivaux, conformément à la soumission no 1151, datée le 25 avril 2018, jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 268-06-18

269-06-18

10.4 Autorisation de procéder à la vente de divers biens de la Ville par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

Considérant que la Ville souhaite disposer de certains biens, conformément à l'article 468.32.1 de la LCV ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à procéder à la vente des biens par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) conformément à la liste jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 269-06-18

11 URBANISME

- 270-06-18 **11.1 Dépôt – Rapports des permis et certificats du 1^{er} au 30 mai 2018**
- Le Directeur général adjoint et greffier dépose les « Rapports des permis et certificats » couvrant la période du 1^{er} avril au 30 mai 2018.
- Documents déposés : 270-06-18*
- 271-06-18 **11.2 Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux d'avril 2018**
- Le Directeur général adjoint et greffier dépose le rapport mensuel de la *Société protectrice des animaux* du mois d'avril 2018.
- Document déposé : 271-06-18*
- 272-06-18 **11.3 Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme – 24 mai 2018**
- Le Directeur général adjoint et greffier dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) daté le 24 mai 2018.
- Document déposé : 272-06-18*
- 273-06-18 **11.4 Officialisation de la rue Gagné – Commission de toponymie**
- Considérant la Résolution 120-03-16 « Demande d'officialisation de nouveaux odonymes auprès de la Commission de toponymie du Québec » qui comprenait l'odonyme « rue Gagné » ;
- En conséquence,**
- Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;**
- Appuyé par M. Normand Légaré ;**
- Il est résolu :**
- 1) D'attribuer officiellement le nom de rue Gagné tel qu'apparaissant sur le plan joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
 - 2) D'informer la Commission de toponymie de procéder à l'attribution officielle du nom Gagné à la rue visée par ledit plan ;
 - 3) D'informer le Service des travaux publics afin qu'il procède à l'identification de cette rue ;
 - 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.
- Adoptée à l'unanimité**
Document déposé : 273-06-18
- 274-06-18 **11.5 Autorisation conditionnelle d'ouverture de la rue Gagné - Développement du lot 4 367 636 situé, au 207, chemin de Dublin, zone H-30 et acceptation en principe**
- Considérant la demande d'ouverture de la rue Gagné, comprenant la création de sept nouveaux lots, incluant la route, dans le secteur du 207, chemin de Dublin, déposée par monsieur Richard Lagacé, sur la propriété de madame Louise Gaudreau, propriétaire du lot 4 367 636, dans la zone H-30 ;
- Considérant le *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (385)* adopté le 6 avril 2010 ;
- Considérant le *Règlement de lotissement (350)* adopté le 25 janvier 2011 ;
- Considérant le plan cadastral réalisé par M. Bernard Lemay, a.g. intitulé « Projet de lotissement », daté du 10 avril 2018 et portant le numéro de minute 30 256 ;

Considérant que cette demande vise à permettre la construction de six résidences unifamiliales dans le secteur;

Considérant que l'ouverture de la rue permet de répondre aux objectifs du plan d'urbanisme tels que la consolidation et la densification des milieux situés à l'intérieur du périmètre urbain ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que le tracé de la nouvelle rue convient à la trame du secteur ;

Considérant que le CCU recommande d'accepter l'ouverture de la rue Gagné sur le lot 4 367 636 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'accepter en principe le plan de compilation réalisé par M. Bernard Lemay, a.g, intitulé « Projet de lotissement », daté du 10 avril 2018 et portant le numéro de minute 30 256, de la rue Gagné identifiée par le lot 6 249 281 ;
- 2) D'autoriser l'ouverture de la rue Gagné, conditionnellement au respect des exigences de la Ville ;
- 3) Que le promoteur obtienne toutes autorisations requises des autorités compétentes ;
- 4) Que les frais de 10% pour fins de parcs soient déterminés par le groupe Altus et facturés au promoteur lors de l'émission du permis ;
- 5) De mandater un notaire de gré à gré, pour la préparation d'un protocole d'entente conformément au Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux 385 ;
- 6) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

275-06-18 **11.6 Vente du terrain, 5, rue Saint-Patrick – Acceptation de l'offre d'achat**

Considérant la Résolution 224-05-18 octroyant un contrat à l'entreprise Royal LePage Inter-Québec pour le mandat de la vente du terrain sis au 5, rue Saint-Patrick, lot 4 368 388 dans la zone C-36 ;

Considérant l'offre d'achat PAG 36255, datée le 4 juin 2018 ;

Considérant que le conseil municipal se déclare satisfait ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'accepter l'offre d'achat PAG 36255, au montant de 310 000 \$ (taxes non incluses) et ses conditions inhérentes, conformément au document déposé pour faire partie intégrante de cette résolution ;

- 2) D'autoriser la direction générale et M. Steeve Arbour, directeur du développement durable et chargé de projet, à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 275-06-18

276-06-18

11.7 Propriété sise au 433, chemin de Dublin, lot 4 366 981 – Approbation du « Rapport d'évaluation abrégé – Lot 4 366 981 Ptie » et signature d'un acte d'acquisition

Considérant la Résolution 135-03-18 « Propriété sise au 433, chemin de Dublin, lot 4 366 981 – Annulation de la Promesse d'achat d'immeuble et acquisition d'une portion de terrain » ;

Considérant le Rapport d'évaluation abrégé produit par Groupe Altus ltée, daté le 31 mai 2018, correspondant au numéro de dossier 23020.103692.000, précisant la superficie de la portion de terrain équivalant à l'acompte de 24 000 \$ déjà versé par la Ville ;

Considérant la volonté du Conseil de procéder à l'acquisition de ladite portion de terrain en échange de l'acompte de 24 000 \$ déjà versé au propriétaire du lot sis au 433, chemin de Dublin ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) De recevoir le Rapport d'évaluation abrégé produit par Groupe Altus ltée, daté le 31 mai 2018, correspondant au dossier no 23020.103692.000, joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser l'octroi d'un contrat de gré à gré pour la réalisation des documents d'arpentage ;
- 3) D'autoriser l'octroi d'un contrat de gré à gré à un notaire pour officialiser la transaction ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 276-06-18

277-06-18

11.8 Désignation de M. Marc-Étienne Tremblay-Demers à titre de Responsable de la gestion des cours d'eau sur le territoire de la Ville

Considérant la *Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de la Jacques-Cartier*, adoptée par la MRC le 21 mars 2012 ;

Considérant la vacance du poste de responsable dans ce dossier ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De désigner M. Marc-Étienne Tremblay-Demers, inspecteur en bâtiment, à titre de Responsable de la gestion des cours d'eau sur le territoire de la Ville en remplacement de Mme Véronique Proulx ;

- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

278-06-18

11.9 Désignation de M. Steeve Arbour – Comité technique du projet de parc linéaire dans le corridor riverain de la rivière Jacques-Cartier

Considérant la vacance du poste de responsable qui avait été désigné pour siéger sur le comité technique de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) pour entamer un processus de réflexion visant la possibilité de créer un parc linéaire dans le corridor riverain de la rivière Jacques-Cartier ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De désigner M. Steeve Arbour, directeur du développement durable et chargé de projet, pour remplacer Mme Véronique Proulx, au sein du comité technique du projet de création d'un parc linéaire dans le corridor riverain de la rivière Jacques-Cartier ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

279-06-18

11.10 Désignation de représentants de la Ville pour la base de données du Conseil des métiers d'art du Québec

Considérant la Résolution 503-09-17 « Nomination de représentants de la Ville pour la base de données du Conseil des métiers d'art du Québec » et le départ de Mme Véronique Proulx ;

Considérant la demande du Conseil des métiers d'art du Québec de contribuer à compléter une base de données qui regroupe divers intervenants œuvrant dans le domaine urbanistique, de la conservation du patrimoine et de l'architecture au Québec ;

Considérant qu'il s'agit de répertorier les inspecteurs en bâtiment, les urbanistes, les aménagistes, les agents culturels ou responsables du patrimoine des municipalités ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) De désigner M. Martin Dubé, inspecteur en bâtiment, à titre de représentant dans cette catégorie ;
- 2) De désigner M. Steeve Arbour, directeur du développement durable et chargé de projet à titre d'aménagiste ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

280-06-18 **11.11 Désignation d'un fonctionnaire responsable de l'administration du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2016-74 et ses amendements de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)**

Considérant la Résolution C-2016-102 de la CMQ « Désignation des fonctionnaires responsables de l'administration du Règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 et ses amendements – Villes de Lac-Delage et de Shannon ;

Considérant la nécessité de remplacer la personne désignée dans le dossier du Règlement de contrôle intérimaire pour la Ville de Shannon, conformément à la Résolution 551-12-16 ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par M. M. M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De remplacer la désignation du responsable pour la Ville de Shannon par M. Steeve Arbour, directeur du développement durable et chargé de projet, pour agir à titre de fonctionnaire responsable de l'administration du Règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 et ses amendements de la CMQ ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

281-06-18 **11.12 Appellation du nouveau pont - Pont des Irlandais**

Considérant que le gouvernement du Québec souhaite nommer le nouveau pont sur le chemin de Gosford ;

Considérant la recommandation du Conseil local du patrimoine de la Ville ;

Considérant la volonté du conseil municipal de préserver la culture irlandaise ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De recommander au gouvernement du Québec le nom « Pont des Irlandais » pour le nouveau pont sur le chemin de Gosford ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

12 LOISIRS, COMMUNICATIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE

282-06-18 **12.1 Reconnaissance - Chevaliers de Colomb du Québec (Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier)**

Considérant la demande de l'organisme Chevaliers de Colomb de Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier concernant le souhait d'être reconnu comme organisme communautaire auprès de la Ville ;

Considérant la volonté du Conseil de répondre à cette demande ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De reconnaître l'organisme « Chevaliers de Colomb de Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier » comme organisme communautaire auprès de la Ville ;
- 2) D'autoriser les modifications règlementaires en conséquence ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité

13 GREFFE

283-06-18 **13.1 Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information pour le mois de mai 2018**

Le Directeur général adjoint et greffier dépose le *Registre du nombre de demandes d'accès à l'information* pour le mois de mai 2018. La nature des demandes et leur traitement sont de nature confidentielle, conformément à la loi qui prévoit que la Ville doit assurer la protection des renseignements personnels.

Document déposé : 283-06-18

284-06-18 **13.2 Dépôt – Liste des Avis de motion en traitement**

Le Directeur général adjoint et greffier dépose la liste des avis de motion pour lesquels un projet de règlement devrait être déposé.

Document déposé : 284-06-18

285-06-18 **13.3 Gestion contractuelle - MRC de la Jacques-Cartier**

Considérant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* au regard des contrats qui prévoient que nul membre d'un conseil de toute municipalité ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la municipalité ;

Considérant que les membres des conseils municipaux respectifs des municipalités et villes de la MRC de la Jacques-Cartier ne peuvent obtenir des contrats avec cette dernière ;

Considérant la demande de la MRC exprimée aux maires de faire un rappel à leurs membres respectifs ;

Considérant que la MRC souhaite mettre en application la portée de l'article 304 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;

Considérant que pour faciliter l'application dudit article, la MRC souhaite obtenir des copies des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de la Ville ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la transmission des copies des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de la Ville ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité

14 TRAVAUX PUBLICS

Aucun élément traité ce mois-ci.

15 SECURITE PUBLIQUE

286-06-18

15.1 Ajout d'un panneau de signalisation routière « Arrêt » au coin du bouclage chemin de Gosford et chemin de Gosford

Considérant que le Conseil a à cœur la sécurité des citoyens ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'ajouter un panneau de signalisation routière « Arrêt » au coin du bouclage chemin de Gosford et chemin de Gosford ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité

287-06-18

15.2 Ajout d'un panneau de signalisation routière « Arrêt » au coin de la rue O'Hearn et de la rue Hodgson

Considérant que le Conseil a à cœur la sécurité des citoyens ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'ajouter un panneau de signalisation routière « Arrêt » au coin de la rue O'Hearn et de la rue Hodgson ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité

16 RESSOURCES HUMAINES

288-06-18

16.1 Fin d'emploi – Employé no 30

Considérant l'absence au travail sans justification de l'employé no 30, depuis le 24 avril 2018 ;

Considérant la demande de contre-expertise médicale demandée par l'employeur pour l'employé no 30 à laquelle il n'a pas répondu ;

Considérant qu'il a été dûment convoqué par courriel et courrier recommandé à l'instar du syndicat ;

Considérant qu'aucune réponse n'a été donnée à la demande de justification de l'employeur ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) De mettre fin à l'emploi de l'employé no 30 ;
- 2) De mandater la direction générale pour récupérer toute somme due à la Ville ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

289-06-18 **16.2 Nomination de M. Jérémie Grenier pour le poste de surveillant - préposé aux locations pour le Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, poste à temps partiel**

Considérant la programmation du Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire et la nécessité d'ajouter du personnel ;

Considérant la recommandation du Coordonnateur des loisirs et de la bibliothèque ;

Considérant que M. Jérémie Grenier occupe un poste de pompier au Service de la sécurité publique de Shannon ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Jérémie Grenier pour le poste de surveillant – préposé aux locations, poste à temps partiel ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions prévues dans la Politique de gestion des ressources humaines et la grille salariale en vigueur ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

290-06-18 **16.3 Nomination de M. Christophe Michel pour le poste de surveillant - préposé aux locations pour le Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, poste à temps partiel**

Considérant la programmation du Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire et la nécessité d'ajouter du personnel ;

Considérant la recommandation du Coordonnateur des loisirs et de la bibliothèque ;

Considérant que M. Christophe Michel occupait le poste de surveillant de patinoire ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Christophe Michel pour le poste de surveillant – préposé aux locations, poste à temps partiel ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions prévues dans la Politique de gestion des ressources humaines et la grille salariale en vigueur ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

291-06-18

16.4 Nomination de M. Ludovick Lemieux, pompier pour le poste de lieutenant des pompiers premiers-répondants par intérim

Considérant la nécessité de combler un poste de lieutenant des pompiers premiers-répondants ;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De nommer de M. Ludovick Lemieux pour le poste de lieutenant des pompiers premiers-répondants par intérim, au Service de la sécurité publique ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la Politique de gestion des ressources humaines ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

292-06-18

16.5 Nomination de M. Christian Sévigny, lieutenant, pour le poste de capitaine des pompiers premiers-répondants par intérim

Considérant la nécessité de combler un poste de capitaine des pompiers premiers-répondants ;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De nommer de M. Christian Sévigny pour le poste de capitaine des pompiers premiers-répondants par intérim, au Service de la sécurité publique ;

- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la Politique de gestion des ressources humaines ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

293-06-18 **16.6 Banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant – M. David Gaudy**

Considérant la Résolution 082-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'ajouter le nom de M. David Gaudy à la banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

294-06-18 **16.7 Banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant – M. Mickaël Bouteloup Levesque**

Considérant la Résolution 082-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'ajouter le nom de M. Mickaël Bouteloup Levesque à la banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

17 CORRESPONDANCE

295-06-18 **17.1 Dépôt – Liste de la principale correspondance – Mai 2018**

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de mai 2018 est déposée.

Document déposé : 295-06-18

18 SUIVI DES DOSSIERS DES ELUS

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

19 DIVERS

Aucun élément traité ce mois-ci.

20 PERIODE DE QUESTIONS

À 20 h 09, M. le Maire, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (524-16).

M. Normand Légaré quitte la salle à 21 h 08 et revient après la fin de la séance à 21 h 11.

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 21 h 09.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

296-06-18

21 LEVEE DE LA SEANCE

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 21 h 09.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹

Le maire,
Mike-James Noonan

Le directeur général adjoint et greffier,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution n'inclut pas le vote de M. le Maire. Une mention spéciale est ajoutée pour signaler l'expression du vote de M. le Maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Les documents déposés sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1.

Le Greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec et de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique, ou d'une recommandation favorable professionnelle.

Dans le même sens, l'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.

Les élus sont régulièrement informés et invités à valider leurs actions auprès de professionnels externes étant entendu que les professionnels de la Ville sont au service de cette dernière.